CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E134767** **VALABLE JUSQU'AU** **05/06/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2012

Raison sociale : JORGE HELDER

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 01/05/2025

Capital : 0

19 RUE DE LA PLACE
51190 LE MESNIL-SUR-OGER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM REIMS RM51752247000

Siret : 752 916 247 00022

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 4409080

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140145412

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140145412

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 26 32 35 12 **Fax :** 09 89 18 12 59

Portable : 06 01 82 27 33

Responsabilité légale :
JORGE HELDER CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.jorgeplaquiste.fr/

E-mail : contact@jorgeartisan.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 195 117 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	1	06/06/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	1	06/06/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 09:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E134767** **VALABLE JUSQU'AU** **05/06/2027**

ÉDITÉ LE **13/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2012
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 01/05/2025
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **752 916 247 00022**
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 4409080
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140145412
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140145412
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **JORGE HELDER**

19 RUE DE LA PLACE
51190 LE MESNIL-SUR-OGER

Téléphone : 03 26 32 35 12 **Fax :** 09 89 18 12 59
Portable : 06 01 82 27 33

Site Internet : http://www.jorgeplaquiste.fr/
E-mail : contact@jorgeartisan.fr

Responsabilité légale :
JORGE HELDER CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	06/06/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	06/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	06/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/06/2023
o Isolation des combles perdus	06/06/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	06/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 09:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.